

Animer, s'amuser, en toute sécurité !

Centre de loisirs de Vézelois

Présentation du règlement intérieur

Présentation de l'équipe :

Nous sommes une équipe de passionnées, et vos enfants, vont jouer, rire, vivre, exprimer leurs émotions auprès de nous !

Pour information

Taux d'encadrement

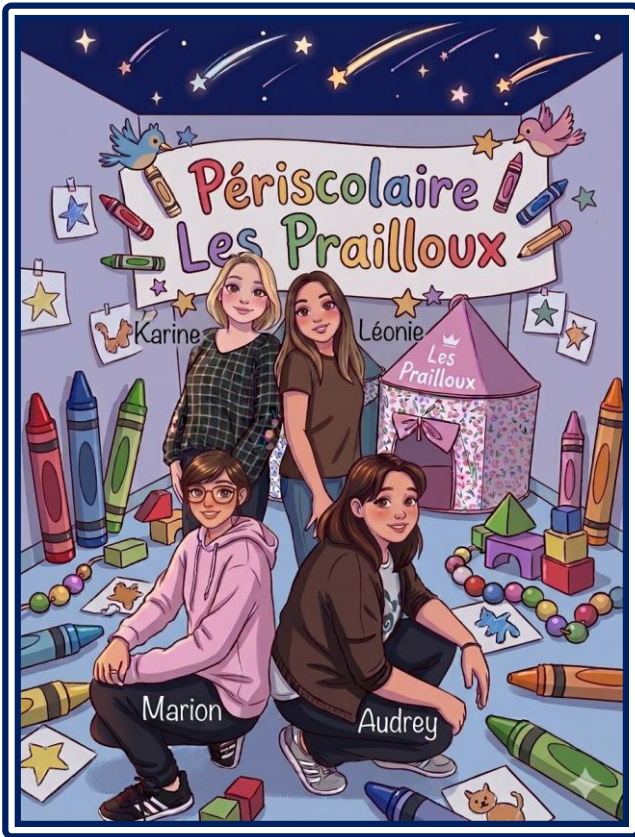
La commune de Vézelois met en place le taux d'encadrement suivant :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Le dossier d'inscription

Pour les nouvelles familles :

Merci de remplir un dossier d'inscription, en y joignant les documents obligatoires. Lorsque vous l'aurez retourné à la responsable, nous rentrerons vos données dans un logiciel qui nous délivrera un code pour que vous puissiez inscrire votre/vos enfant(s) sur le site internet prévu à cet effet.



Lorsque vous aurez votre code, il vous faudra créer votre compte (adresse mail + mot de passe) et ensuite vous rendre dans « l'espace famille », « planning des activités » et « réservations ».

Si vous avez besoin d'aide ou besoin de renseignements nous restons disponibles par mail ou par téléphone au 07 67 02 88 47

Pour les enfants qui fréquentent le périscolaire de Vézelois, c'est le même dossier que celui de l'année scolaire en cours.

Pour rappel : Les dossiers d'inscription doivent être refaits chaque fin d'année (fin juin et remis début juillet)

Les communes de Vézelois et de Pérouse ont créé une entente en Mai 2024. Les familles de ces villages profitent du tarif « intérieur » et sont prioritaires en bénéficiant d'une semaine d'avance sur les autres villages pour inscrire leurs enfants sur le site.)

Parents, lorsque vous inscrivez vos enfants sur le site internet, prenez le temps et soyez sûrs de vous, car une fois les inscriptions réalisées sur le site internet, vous ne pourrez pas les modifier. Il vous faudra alors nous contacter et nous fournir un justificatif valable pour éviter une facturation. Car toute inscription = une facturation.

Merci de ne pas prendre la place d'une autre famille, car en effet, notre centre de loisirs à un effectif d'enfants limité par rapport au taux d'encadrement mis en place par la municipalité.

[Le fonctionnement](#)

La journée du centre de loisirs se déroule de 09h00 à 17h00 mais un temps d'accueil vous est proposé le matin de 08h00 à 09h00 et le soir de 17h00 à 18h00.

Par mesure de sécurité, les parents doivent remettre leurs enfants aux animateurs au point d'accueil qui a lieu dans la « Vézeloise ». Lors des centres de loisirs, cette salle est mise à notre entière disposition.

[Restauration](#)

A Vézelois, depuis Septembre 2024, nous recevons les repas en liaison chaude par un traiteur « Le Convivial » installé à Valdoie. Les menus sont visibles sur le site internet, www.vezelois.fr et sont également affichés au centre de loisirs et envoyé par mail aux familles qui ont donné leurs autorisations via le site internet.

C'est à vous parents de fournir le goûter dans une boîte à goûter. Pour la sécurité de vos enfants, les chewing-gums et les sucettes sont interdits au centre de loisirs, merci de ne pas mettre ces sucreries dans les boîtes à goûter de vos enfants.

[Les effets personnels :](#)

- Il est déconseillé d'apporter des jouets ou des objets de valeurs (bijoux, cartes pokémon, montres connectées). Néanmoins si votre enfant apporte des jouets lui appartenant nous ne serons pas responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation.
- Pour les petits faisant la sieste prévoir un couchage (duvet, couverture, oreiller). Et si besoin un doudou
- Pour les journées costumées les armes sont proscrites.
- Prévoir de mettre les noms et prénoms de vos enfants sur leurs affaires.
- Prévoir impérativement une gourde pour chaque jour du centre de loisirs et des rechanges pour les plus petits.

[Accidents et maladies :](#)

Maladies (fièvre...) : les parents sont informés par téléphone

Accident sans gravité : les soins sont apportés par l'équipe d'animation

Accident grave : les services de secours et les parents sont de suite contactée

[Les traitements médicamenteux](#)

Les médicaments ne sont donnés à l'enfant que sur présentation de l'ordonnance du médecin. Ils devront être remis à la responsable du centre et/ou à sa référente qui se chargeront de les administrer. Les médicaments devront être fournis dans leur emballage d'origine avec le nom et le prénom de l'enfant inscrits dessus, le dosage et la fréquence de prise inscrits également.

Pour rappel : ne jamais mettre les médicaments de votre enfant dans son sac !

Pensez que votre enfant ou un autre pourrait les prendre

[Projet d'Accueil Individualisé](#)

Si votre enfant nécessite la mise en place d'un P.A.I (asthme, allergie, aménagement particulier etc.) nous devons vous rencontrer en amont, avec le médecin afin d'établir les documents nécessaires pour que nous puissions administrer son traitement à votre enfant ou s'il le faut mettre en place un aménagement suivant ses besoins médicaux.

Une trousse nominative pour l'enfant avec son ordonnance et les documents nécessaires seront rangés dans l'armoire de direction. Cette trousse sera emmenée en sortie et/ou dans le lieu où se situe l'enfant.

Tarifs :

QF	Journée avec Repas (9h-17h)	Journée avec sortie pédagogique	Journée pédagogique + Nuitée	Accueil du Matin (8h à 9h)	Accueil du soir (17h à 18h)
Tranche 1 : De 0 à 1000	13 €	16 €	19€	1 €	1 €
Tranche 2 : De 1001 à 1500	14 €	17 €	20€	1.50 €	1.50 €
Tranche 3 : De 1501 à +	15 €	18 €	20€	2 €	2 €
Non allocataire	16 €	19 €	21€	2.50 €	2.50 €

Pour les extérieurs + 3 € la journée

Pour le bien de tous, enfants, parents, et équipe d'animation, merci de respecter les horaires. Tout retard entraînera une pénalité de 10€ sur votre facturation.

La facturation

Vous recevrez votre facture par courrier, et/ou sur le portail famille. Elle est établie en fonction des journées de présence et des inscriptions de(s) l'enfant(s)

Vous pouvez régler votre facture soit :

- Par prélèvement automatique (voir avec Marion, la responsable périscolaire ou Valérie, la secrétaire générale)
- Par tipi (paiement en ligne sur le site www.tipi.budget.gouv.fr avec votre carte bancaire)
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public
- Par tickets prépayés CESU (Chèque Emploi Service Universel) **uniquement en format papier** et non format numérique
- Règlement chez un buraliste partenaire en numéraire ou carte bancaire.

En cas de réclamation, il convient de s'adresser en Mairie soit à la secrétaire générale soit à Monsieur le Maire. Toute contestation concernant un pointage ou le montant de la facture doit être faite dans les 2 mois suivant son émission. Au-delà, aucune contestation n'est recevable et aucune régularisation ne sera possible.

Aide de la caf

Parents, en plus de votre quotient familial, vous pouvez bénéficier de l'aide aux temps libres. Si vous êtes éligibles à cette aide, merci de nous transmettre impérativement le document **avant le début du centre de loisirs**. Si vous ne nous communiquez pas ce document, nous ne pourrons pas vous faire bénéficier de cette aide.

Accueil de Loisirs « Les Prailoux »

145 rue de l'école 90400 Vézelois

Tél. direction : 07 67 02 88 47 ou 07 67 12 39 30

Mairie : 03 84 56 04 95

direction.cls@vezelois.fr

www.vezelois.fr



Merci de retourner ce document avec le dossier d'inscription

Je soussigné :

Avoir lu et pris connaissance du règlement et du fonctionnement du centre de loisirs de Vézelois « Les Prailoux »

Le A

Signature :